

ASSEMBLÉE NATIONALE
19 février 2020

PROTECTION DES LANCEURS D'ALERTE - (N° 2600)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° CL367

présenté par
M. Laabid

ARTICLE 12

Après le mot :

« an »,

insérer les mots :

« et trois mois ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement permet d'augmenter le délai pour lequel le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur l'élaboration d'un code de la lanceuse et du lanceur d'alerte